

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR
de pavés en terre cuite, TRA BB 204,
à l'entreprise

Vandersanden Steenfabrieken nv

Riemsterweg 300, BE - 3740 Kleine-Spouwen,

pour la production de

Briques de voirie

fabriquées dans l'unité de production

Vandersanden Group BV - Spijk

Spijksedijk 24, NL - 6917 AB Spijk,

en conformité avec

**les prescriptions techniques PTV 910
et la norme NBN EN 1344**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

Le catalogue des produits BENOR fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage ou au moins sur le bon de livraison. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-204-504-072-00-P-B-19523 | Valable du 31-01-2020 au 31-03-2022

Délivré à Bruxelles, le 3 février 2020.



ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

FONDATEURS: CSTC ET SECO

RUE D'ARLON 53, BE - 1040 BRUXELLES

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE